



Commission des finances

Bottens, le 05 mai 2023

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2023-03 relatif :

La demande d'un crédit d'investissement inhérent à l'aménagement du chemin de la Louye et de la route de Lausanne pour les accès au bâtiment du Battoir.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie les 17 avril et 3 mai 2023 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre.

Elle a également envoyé quelques questions à la responsable du Préavis, laquelle a répondu avec satisfaction. Nous remercions Madame Riva pour ses réponses.

Nous notons que le plan d'investissement 2022-2026 prévoit un montant de CHF 130'000.00 pour le chemin de la Louye et de CHF 240'000.00 pour la route de Lausanne.

La somme sollicitée dans ce préavis est importante, en regard des montants prévus dans le plan d'investissement mentionné ci-dessus et considérant qu'il y aura d'autres gros travaux sur ces routes.

Le financement de cet investissement entre dans le plafond d'endettement de la Commune.

La commission s'étonne de la demande du crédit d'investissement alors qu'il y a un crédit d'étude en cours pour ces routes le 2022/08 pour CHF 73'500.- .

Dans le préavis du battoir 2021/01, il y avait déjà pour CHF 40'000.-de crédit voté prévu pour l'aménagement extérieur.

Selon le devis reçu de Alpha Geo le montant est de CHF 215'000.-et le crédit demandé du préavis est de CHF 240'000.-et il n'y est rien mentionné concernant l'éclairage.

Nous relevons qu'il aurait été judicieux de réaliser ces travaux avant la fin du chantier du battoir mais qu'en la circonstance, il est souhaitable d'attendre les résultats du crédit d'études sur les routes pour avoir une vue d'ensemble des investissements futurs et des priorités.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances à la majorité refuse d'adopter ce préavis en l'état.

Pour rappel, le rôle de la Commission des finances est de statuer sur les incidences financières pour la Commune

Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens de refuser le préavis 2023-03 tel que présenté.

- 1 : D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement inhérent à l'aménagement du chemin de la Louye et de la route de Lausanne pour les accès au bâtiment du Battoir.
- 2 : D'engager une dépense d'investissement de CHF 240'000.-.
- 3 : De financer cet investissement par les liquidités courantes et à défaut de recourir à un l'emprunt.
- 4 : D'amortir ce montant sur 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux par le compte de fonctionnement 4300.331, soit un amortissement annuel de CHF 8'000.-.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur